


COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Décembre 2013
Rapport au Parlement flamand
L'aquaculture en Flandre



La Cour des comptes a examiné le secteur de l'aquaculture en Flandre en vue de dégager des explications plausibles au manque de dynamisme du secteur. Son analyse des problèmes auxquels est confronté un candidat entrepreneur a donné lieu à quelques recommandations qui permettraient à l'autorité flamande de faciliter le développement de l'aquaculture.

Introduction

L'aquaculture est l'élevage de poissons, de crustacés et de coquillages en vue de leur commercialisation. Une aquaculture durable peut contribuer à lutter contre la surpêche en cas d'augmentation de la population. La production de l'aquaculture à l'échelon mondial a considérablement crû ces dix dernières années, mais pas en Europe et pas du tout en Belgique où la production déjà limitée continue à reculer. La Cour des comptes a examiné les facteurs qui desservent le développement d'un secteur flamand de l'aquaculture.

L'aquaculture en Flandre : secteur et politique

Le secteur flamand de l'aquaculture est très réduit : il existe peu d'entreprises qui produisent du poisson ou des crustacés destinés à la consommation. En 2011 (chiffres les plus récents), la production belge ne représentait que 49 tonnes, alors que le Programme opérationnel en exécution du *Plan stratégique national pour la pêche en Belgique (2007-2013)* a fixé un objectif de production de 3.000 tonnes pour 2010 et de 4.500 tonnes pour 2015. En Belgique, les régions sont compétentes pour la délivrance des autorisations d'élevage, sauf en mer du Nord. Il n'existe toutefois pas d'objectifs concrets en faveur d'un secteur flamand de l'aquaculture, et pas plus de chiffres de la part de la Flandre dans la production belge.

L'aquaculture bénéficie également d'une aide financière européenne par le biais du Fonds européen pour la pêche et flamande par le biais de l'instrument de financement en faveur du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Flandre. Peu de projets ont bénéficié de subventions jusqu'à présent : seules deux demandes de subvention ont été introduites pour soutenir financièrement des entreprises (et elles n'ont pas abouti) et quatre projets axés sur la recherche scientifique ont été subventionnés.

Facteurs défavorables pour le secteur de l'aquaculture en Flandre

Pour le développement de son aquaculture, la Flandre rencontre en partie des problèmes qui touchent également d'autres pays européens.

Le candidat entrepreneur doit être prêt à supporter un risque financier considérable. Il doit investir lourdement, alors que le risque d'échec est très élevé en raison de la maladie ou de la mortalité, surtout les premières années, et que les revenus sont mis fortement sous la pression d'une concurrence internationale en mesure de produire à moindre coût. Il doit s'orienter dans une législation complexe en matière d'aménagement du territoire, d'environnement, de sécurité alimentaire, etc. et obtenir les autorisations requises. Le manque de connaissances, notamment en raison de la faible taille du secteur, rend l'éleveur tributaire de tiers pour acquérir du nouveau matériel d'élevage, ou fait en sorte que le processus de production est risqué (maladie, mortalité) ou pourrait être plus rentable (coût de la nourriture, coût de l'énergie, etc.). L'environnement physique moins favorable à l'aquaculture, en particulier le manque d'une eau de qualité suffisante et les possibilités limitées de la mariculture en raison d'un domaine maritime restreint, encombré et physiquement moins favorable augmentent la complexité et le coût de la production. Lancer une entreprise d'aquaculture en Flandre n'est donc pas chose aisée. Le candidat entrepreneur peut cependant s'appuyer sur un savoir-faire de premier plan et sur l'accompagnement de divers instituts de recherche ainsi que sur le soutien financier de la Flandre et de l'Europe.

Les principaux problèmes auxquels un candidat entrepreneur sera confronté et sur lesquels l'autorité flamande pourrait exercer une forme d'influence sont le manque d'espace et d'eau, la complexité du cadre réglementaire, le manque de connaissances techniques et le risque financier. La Cour des comptes a formulé quelques recommandations en vue de faciliter le développement de l'aquaculture.

Réaction du ministre

Le ministre flamand de l'Agriculture partage l'analyse et les recommandations de la Cour des comptes.

Information destinée à la presse

La Cour des comptes est l'institution constitutionnelle chargée de contrôler les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à l'amélioration de la gestion publique. À cet effet, elle fait parvenir aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés, des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. En sa qualité d'institution collatérale du Parlement, la Cour des comptes est indépendante des organes qu'elle contrôle.

Le rapport *Aquacultuur in Vlaanderen* (L'aquaculture en Flandre) a été transmis au Parlement flamand. Le rapport (en néerlandais) et le présent communiqué de presse sont consultables sur le site internet de la Cour des comptes (www.courdescomptes.be).